

Case Management: favoriser la réintégration des employés suite à une maladie ou un accident grave.

La vie réserve son lot de surprises, bonnes ou moins bonnes, et personne n'est à l'abri d'une maladie ou d'un accident qui peut avoir d'importantes conséquences tant privées que professionnelles.

Les entreprises sont quotidiennement confrontées à la gestion de la santé dans leur organisation. La Vaudoise Assurances, accompagnée de ses partenaires, est aux côtés des entreprises en leur proposant une approche complète dans la gestion des cas de maladie et accident de leurs collaborateurs.

Dans le cadre de notre service Corporate Health Management, nous proposons un service de prévention et de gestion mais aussi d'accompagnement grâce à notre structure de Case Management.

Le Case Management compte en son sein une équipe de professionnels, les «Case Managers». Hautement spécialisés et expérimentés dans les lésions corporelles, ils offrent à nos assurés un suivi personnalisé dans la réhabilitation médicale, sociale et professionnelle, majoritairement suite à un grave accident. Le Case Manager accompagne le collaborateur accidenté dans ses démarches auprès des diverses institutions et autres intervenants (assureurs privés et sociaux, employeur, médecins, etc.).

Rencontre avec Madame Cynthia Cometti, Case Manager au sein de la Vaudoise Assurances depuis 2010 et spécialiste des lésions corporelles graves nécessitant une reconversion professionnelle.

Mme Cometti, qui peut bénéficier du service Case Management?

Tout assuré ayant subi un accident entraînant un risque élevé d'invalidité. Face à cette nouvelle et difficile situation de vie, il est important d'accompagner et de soutenir l'assuré dans sa réorientation ou sa réadaptation professionnelle.

Qu'en est-il des cas de maladie perte de gain?

Nous intervenons auprès d'entreprises désireuses de faire bénéficier leurs collaborateurs d'un service personnalisé de Case Management. Par exemple, en cas de maladie nécessitant une adaptation de postes de travail.

Combien de dossiers êtes-vous amenée à gérer?

Actuellement, j'assure le suivi d'une soixantaine de dossiers. Ces derniers se gèrent sur des mois, voire sur des années. Il est inimaginable qu'ils soient bouclés en quelques semaines. C'est un travail qui ne peut s'effectuer que sur la durée.

Comment se déroule un cas standard de Case Management?

Il s'agit d'abord d'évaluer la situation globale de la personne accidentée. Puis on établit une planification des mesures à entreprendre dans la prise en charge du collaborateur et on suit scrupuleusement la mise en oeuvre de la procédure. Et surtout, nous accompagnons l'assuré dans chacune des étapes et ce, jusqu'à la clôture du cas.

De quoi êtes-vous le plus fière?

Je ressens une certaine fierté à pouvoir être à leurs côtés et d'obtenir leur confiance ainsi que leur reconnaissance.

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué au cours de ces dernières années?

Ce sont les difficultés que rencontrent nos assurés face aux divers intervenants, tant dans le domaine médical que dans celui de l'assurance privée ou publique. Il est frappant de constater à quel point les personnes accidentées ont besoin de soutien et d'accompagnement.



Une vie chamboulée en quelques secondes

Pour notre assuré, Pierre B., installateur de cuisines indépendant, une chute en moto a eu de très lourdes conséquences tant sur sa vie privée que professionnelle. M. B. a en effet subi une rupture totale de la moelle épinière, entraînant une paraplégie complète à partir de la taille.

Une fois la période de convalescence de plus de 8 mois passée, le dossier de Pierre est confié à Mme Cynthia Cometti, spécialiste « Case Management ». Cette dernière l'accompagne alors sur un long et difficile chemin: celui de tenter de sauver sa société puis malheureusement de la liquider, jusqu'à sa réinsertion professionnelle dans le dessin technique 2 et 3 D sur informatique. A l'issue d'un stage de formation, l'entreprise-formatrice proposera à Pierre un contrat de travail en tant que technicien à 50%, ce qui correspond à sa capacité de travail résiduelle.

Aujourd'hui, ce stage est encore en cours et notre Case Manager reste en contact régulièrement avec notre assuré pour lui apporter son support lorsque cela s'avère nécessaire.

Les liens de confiance créés avec notre assuré, lui permettent de bénéficier d'une écoute attentive et d'un soutien actif pour le guider et l'aider. Mme Cometti s'occupe ainsi de la coordination avec les assureurs sociaux impliqués et accompagne Pierre tout au long de ce long processus. Le but est bien entendu celui de favoriser la mise en place de mesures parfaitement adaptées aux propres besoins de notre assuré.